

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

➤ **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Avant le vote du budget primitif 2022, qui devrait intervenir à la fin du mois de février, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à mandater les dépenses d'investissement listées ci-après. Pour rappel, le conseil municipal peut donner l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement ainsi anticipées dans la limite du quart des crédits inscrits au budget N-1.

- La première dépense concerne l'achat d'arbres auprès des pépinières Didier Bérard à Vazeilles-Limandre (un tilleul planté au niveau de l'abribus de Tarreyres, deux marronniers plantés route de Saint-Christophe et un cypèrs doré planté au bourg de Cussac-sur-Loire). Coût : 520 euros. Cette dépense est affectée au chapitre 2121 – plantation d'arbres et d'arbustes.
- La seconde dépense concerne des travaux de couture sur les rideaux installés à la maison d'Assemblée de Malpas (salle du rez-de-chaussée) réalisés par Annick Couture au Puy-en-Velay. Coût : 150 euros. Cette dépense est affectée au chapitre 2188 – autres immobilisations corporelles.

➤ **CONSTITUTION D'UN SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AC190**

Suite à la vente prochaine de la parcelle AC189, située route de Saint-Christophe, une servitude de passage est constituée sur la parcelle AC190, relevant du domaine privé communal, afin de permettre l'accès à la parcelle AC189 depuis le domaine public.

➤ **CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS « ASSISTANCE PROGICIELS » ET « DEMATERIALISATION DES PROCEDURES »**

Par signature d'une nouvelle convention courant jusqu'au 31 décembre 2026, le conseil municipal renouvelle son adhésion aux missions « assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire. La commune garde la possibilité de résilier cette convention au 31 décembre de chaque année, sous réserve d'un préavis de trois mois. Le coût de ces missions s'élève à 805 euros par an pour l'assistance progiciels et 130 euros par an pour la dématérialisation des procédures.

➤ **CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE CUSSAC-SUR-LOIRE POUR INTEGRER LES SITES CLUNISIENS CANDIDATS POUR LE CLASSEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

Du fait de la présence sur le territoire communal du prieuré Saint-Blaise-de-Jonzac et de sa chapelle (inscrite aux monuments historiques depuis 1992), la commune de Cussac-sur-Loire adhère, depuis 2013, à la fédération européenne des sites clunisiens. Aujourd'hui, la fédération européenne des sites clunisiens porte un projet de candidature commun à l'ensemble de ses adhérents en vue d'un classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Le conseil municipal dépose la candidature de la commune en sa qualité de site clunisien.

➤ **DROIT DE PREEMPTION**

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles AC189 (route de Saint-Christophe) et AI44 (7 chemin du Mancou).

➤ **BOITES A LIVRES**

Les employés du centre technique municipal ont fabriqué trois boîtes à livres. Elles seront prochainement installées dans la commune : place Jean-Moulin à Malpas ; jardin public de l'église au bourg de Cussac-sur-Loire ; aire de jeux de la route de Saint-Christophe aux Baraques.

➤ **TRAVAUX DE DEBLAIEMENT – MAISON COMMUNALE DU BOURG**

Les employés du centre technique municipal ont réalisé les premiers travaux dans la maison achetée par la commune en fin d'année 2021, située au n°1 chemin de la Croix. Les deux niveaux de la propriété ont été débarrassés pour créer deux plateaux vides d'environ 50 m² sur chaque niveau. Quelques meubles en état ont été stockés au centre technique municipal, le reste des matériaux et gravats évacués de la propriété ont été déposés en déchetterie. Le conseil municipal engage dès à présent la réflexion pour l'aménagement d'un logement à l'étage de cette bâtisse.

➤ **BULLETIN MUNICIPAL**

Du fait de l'annulation de la traditionnelle cérémonie des vœux, la rédaction du bulletin municipal 2022 a été anticipée et est en train de s'achever. Le bulletin sera confié à la conception graphique et à l'impression dans le courant de la semaine du lundi 24 au vendredi 28 janvier pour une distribution dans les boîtes aux lettres dans le courant du mois de février.

➤ **CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS**

Pour rappel, un budget de 1000 euros a été alloué en 2021 pour la stérilisation des chats errants dans la commune de Cussac-sur-Loire, financé à 500 euros par la mairie et à 500 euros par la SPA de la Haute-Loire, en charge de réaliser le piégeage et la stérilisation des chats. Six chats (trois mâles et trois femelles) ont été stérilisés dans le quartier du Comté-de-Foix entre juin et octobre, pour un coût de 593 euros. La campagne menée dans le secteur du Martouret n'a permis de piéger que des chats déjà stérilisés. Les 417 euros restant sur le budget alloué en 2021 seront consommés pour réaliser des stérilisations dans le village de Malpas (secteur rue des Ecoles, rue du Théron et rue du Four) en 2022 et un nouveau budget sera alloué si nécessaire pour poursuivre ces stérilisations.

Ces campagnes de stérilisation sont réalisées par quartier et font l'objet d'une communication en amont auprès des riverains. Durant ces campagnes, merci de ne pas nourrir les chats errants et de ne pas ouvrir les pièges mis en place (qui sont relevés quotidiennement).

➤ **PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL DE LACHAMP**

Une réunion a été organisée en mairie le mercredi 12 janvier 2022 pour présenter les premières esquisses du projet d'extension et de rénovation des vestiaires aux dirigeants du Solignac-Cussac Football-Club et de Velay-Sud 43. Quelques modifications succinctes ont été apportées au projet qui, dans son ensemble, répond aux attentes des usagers. La municipalité poursuit son travail sur ce dossier, notamment par la préparation du plan de financement.

➤ **TRAVAUX ROUTE DE SOLIGNAC AUX BARAQUES**

Les travaux d'aménagement de la route de Solignac aux Baraques se sont terminés en fin d'année 2021. Les réseaux secs ont été créés en souterrain, mais, suite à une étude complémentaire, Enedis envisage finalement la dépose de la ligne moyenne tension pour sa partie comprise entre Les Moutouzes et la place Jean-Moulin à Malpas. De ce fait, le délai nécessaire à l'étude et à la réalisation des travaux de dépose de la ligne moyenne tension retardent l'enlèvement des réseaux secs aériens dans le secteur de la route de Solignac qui sera réalisé dans les prochains mois. A noter également que le Département de la Haute-Loire fera procéder à la reprise des enduits de chaussée au printemps, dès que les conditions climatiques deviendront plus favorables.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 24 février 2022 à 20 heures en mairie.